



NATIONS UNIES
CONSEIL
DE SECURITE



JUN 1 1982

Distr.
GENERALE
S/15147
31 mai 1982
FRANCAIS
ORIGINAL : ESPAGNOL

UN/SA COLLECTION

LETTRE DATEE DU 31 MAI 1982, ADRESSEE AU PRESIDENT DU CONSEIL DE SECURITE
PAR LE CHARGE D'AFFAIRES PAR INTERIM DE LA MISSION PERMANENTE DE L'ARGENTINE
AUPRES DE L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES

D'ordre exprès de mon gouvernement j'ai l'honneur de porter à votre connaissance les communiqués suivants publiés par l'état-major général des forces armées argentines :

Communiqué No 109 du 30 mai 1982 :

"L'état-major communique que les actes de guerre, durant la journée du 30 mai 1982, ont consisté fondamentalement en ce qui suit :

- L'ennemi s'est établi dans la région de Puerto Darwin-Ganso Verde.
- Bombardement à l'aube de Puerto Argentino par diverses unités navales anglaises qui ont été repoussées par l'artillerie de gros calibre de l'armée argentine.
- L'aviation proprement dite a réalisé des actions d'appui aérien dans la zone des Malvinas."

Communiqué No 110 du 30 mai 1982 :

"L'état-major général communique que le 30 mai 1982, vers 14 h 30, des avions Super-Etendard de l'armée de mer équipés de projectiles Exocet et A4C de l'armée de l'air argentine munis de bombes ont attaqué le noyau de la flotte anglaise causant des dégâts qui sont en cours d'évaluation."

Communiqué No 111 du 30 mai 1982 :

"L'état-major communique qu'aujourd'hui, 30 mai 1982, des avions Harrier anglais ont attaqué Puerto Argentino.

En conséquence des attaques, deux avions Harrier ont été abattus et un troisième a été endommagé."

Communiqué No 112 du 30 mai 1982 :

"L'état-major général communique que ce jour, à 14 h 30, des avions Super-Etendard de l'armée de mer, équipés de projectiles Exocet et des avions A4C de l'armée de l'air argentine munis de bombes de grande puissance ont attaqué, dans une opération sans précédent, un navire de type porte-avions le mettant hors de combat en raison des graves dommages subis."

"Le navire, identifié comme un porte-avions par les pilotes des A4C qui l'ont attaqué à la bombe, se trouvait à 90 milles à l'est des Malvinas. Outre le type du navire, les pilotes ont indiqué qu'ils avaient observé des colonnes de fumée denses et des incendies à bord."

"En conséquence de l'entrée en action de la défense anti-aérienne anglaise, deux A4C ont été abattus."

Les actions militaires des forces armées argentines décrites ci-dessus ont été menées par le peuple et le Gouvernement argentins dans l'exercice de leur droit de légitime défense prévu à l'Article 51 de la Charte des Nations Unies.

Je vous prie de bien vouloir faire distribuer d'urgence le texte de la présente lettre comme document du Conseil de sécurité.

L'Ambassadeur,

(Signé) Arnaldo M. LISTRE